



INDICE DE PÉRENNISATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE 2019

Pour l'Afrique Sub-Saharienne: Cameroun
Septembre 2020



Photo de couverture: Un groupe de jeunes se réunit dans un endroit WIFI gratuit pour accéder à Internet à Maputo, au Mozambique, en mars 2020. L'USAID développe des programmes dans plusieurs pays, principalement en Afrique, pour promouvoir l'accès universel à Internet. Le programme permet un accès gratuit à l'information pour les jeunes qui n'auraient peut-être pas les ressources financières pour accéder à Internet autrement, les aidant ainsi à participer aux processus démocratiques, à pratiquer la citoyenneté et à exercer leur droit à l'information.

Crédit photo: Gideon Américo Muiambo, représentant du Mouvement pour la prévention du crime (MHPC)

Cette photo a été soumise au concours de photos 2020 du Centre d'excellence de l'USAID sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance

INDICE DE PÉRENNISATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE 2019

Pour le Cameroun

Septembre 2020

Réalisé par:

Agence des Etats-Unis pour le développement International

Bureau pour la Démocratie, les Conflits et l'Assistance Humanitaire

Centre d'Excellence sur la Démocratie, les Droits de l'Homme et la Gouvernance

Remerciements : Cette publication a été rendue possible grâce au soutien fourni par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans le cadre de l'accord de coopération No. AID-OAA-LA-17-00003.

Clause de non-responsabilité : les opinions exprimées ici sont celles des panélistes et autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'USAID ou de FHI 360.

REMERCIEMENTS

Une publication de cette envergure ne serait possible sans la contribution de nombreuses personnes et organisations. Nous sommes particulièrement reconnaissants à nos partenaires d'exécution, qui ont joué le rôle essentiel de faciliter les réunions du groupe d'experts et de rédiger les rapports nationaux. Nous tenons également à remercier les nombreux représentants et experts des OSC, les partenaires de l'USAID et les donateurs internationaux qui ont participé, aux groupes d'experts dans chaque pays. Leurs connaissances, leurs perceptions, leurs idées, leurs observations et leurs contributions constituent la fondation des travaux de cet indice.

PARTENAIRES LOCAUX

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES INTERNATIONALES, DIPLOMATIQUES, ECONOMIQUES ET STRATÉGIQUES, EN ABRÉGÉ (CEIDES)

Dr. Christian Pout

GESTIONNAIRES DE PROJET

FHI 360

Michael Kott
Eka Imerlishvili
Alex Nejadian

INTERNATIONAL CENTER FOR NOT-FOR-PROFIT LAW (ICNL)

Catherine Shea
Jennifer Stuart
Marilyn Wyatt

COMITÉ ÉDITORIAL

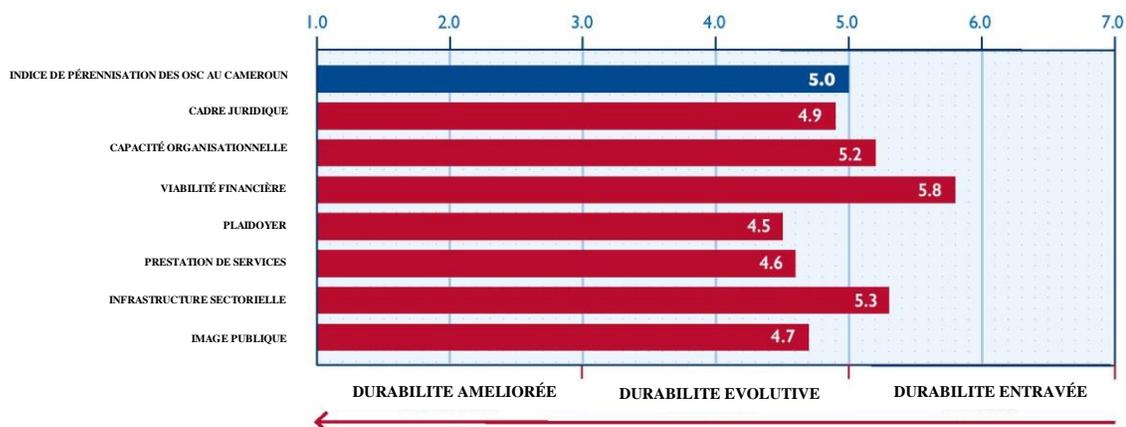
Joseph Sany, Irene Petras, Kellie Burk, and Asta Zinbo

RAPPORT

CAMEROUN

Capital: Yaoundé
Population: 27,744,989
PIB par tête: \$3,700
Indice de Développement Humain: Moyenne (0.563)
Liberté dans le monde: Pas libre (18/100)

DURABILITÉ GLOBALE DES OSC : 5,0



En novembre 2018, Paul Biya a été réélu pour son septième mandat à la présidence du Cameroun. Le Mouvement de la Renaissance du Cameroun, l'un des partis d'opposition a rejeté les résultats des élections, alléguant des irrégularités de vote. Les tensions post-électorales, qui se sont poursuivirent jusqu'au début de l'année 2019, ont conduit à une répression de l'opposition par les forces gouvernementales, au harcèlement et à l'intimidation des OSC qui auraient des affiliations avec l'opposition.

En 2019, les défis sécuritaires ont persisté dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. En effet, les terroristes de Boko Haram et les séparatistes terroristes dans les zones anglophones ont tué près de trois (300) civils et causé le déplacement des centaines de milliers d'autres. Près d'un million de personnes vivant dans ces régions ont besoin d'aide humanitaire en raison du conflit. Les tensions se sont intensifiées dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, qui décrivent l'absence de représentativité au sein du gouvernement en majorité d'expression française. Dès lors, des violents conflits entre séparatistes et forces armées nationales ont poussé jusqu'à 435 000 civils à fuir leurs foyers. En mai, le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) a tenu une réunion informelle sur la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, et en septembre, le Président Biya a convoqué le Grand Dialogue National (GDN) pour faire face à cette crise. Présidé par le Premier ministre, ce GDN a conduit à la libération de centaines de combattants séparatistes emprisonnés et de militants politiques. En décembre, le gouvernement a adopté la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des

collectivités territoriales décentralisées, qui donne aux deux régions anglophones plus d'autonomie locale et remplace les maires nommés par le gouvernement par des maires élus.

Beaucoup d'observateurs ont vu ces actions comme un geste politique destiné à prouver à la communauté internationale que le gouvernement « faisait des efforts » mais ces actions avaient peu d'impact réel. Au cours de l'année, des organisations humanitaires ont été déployées dans les régions anglophones sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Ces organisations sont devenues la cible de la violence sécessionniste. C'est dans ce sillage qu'un employé de l'organisation Community Initiative for Sustainable Development sera assassiné.

Selon la Banque mondiale, l'économie camerounaise a progressé de 4,3 % en 2019. Le pays riche en ressources a reçu une cinquième série de décaissements dans le cadre de la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international, qui a permis de renflouer le Trésor public et a apaisé les tensions de trésorerie. En 2019, le taux de pauvreté, qui varie d'un bout à l'autre du pays, a atteint le pic de 77 % dans le Grand Nord. En 2019, Transparency International classe le Cameroun au 153e rang sur 180 pays sur son indice de perception de la corruption. Le plan de développement Vision 2035 du Cameroun adopté en 2009, vise à réduire la pauvreté, à l'industrialiser, à consolider les processus démocratiques et à renforcer l'unité nationale.

En 2019, première année du Cameroun dans le CSOSI, la durabilité globale du secteur des OSC du pays était dans la gamme durabilité évolutive. Le plaidoyer était la dimension la plus forte. En effet, les OSC ont mené plusieurs campagnes de plaidoyer efficaces et coopéré avec le gouvernement dans des cadres stratégiques. La prestation de services, également relativement robuste, s'est distinguée par une diversité de services, en particulier pour les communautés vulnérables ayant besoin d'aide humanitaire. Bien que l'environnement juridique soit façonné par un cadre juridique national harmonisé avec les conventions internationales sur les droits de l'homme, il a posé des obstacles aux libertés d'association et d'expression allant jusqu'à l'interdiction de certaines manifestations et activités. L'image publique des OSC était généralement positive, bien que le public ne cerne pas correctement le rôle de la société civile. La capacité organisationnelle des OSC se trouvait dans la fourchette entravée. Un petit nombre de grandes organisations faisant preuve d'une bonne capacité, tandis qu'elle était plus faible parmi la majorité des OSC qui avaient du mal à trouver des sources de financement. En ce qui concerne l'infrastructure sectorielle, les OSC ont eu accès à des possibilités de formation, mais celles-ci ne coopèrent guère entre elles par l'entremise de coalitions ou de réseaux. La viabilité financière des OSC était la dimension la plus faible, car la plupart des OSC dépendent de leurs membres pour le financement, et peu d'organisations bénéficient d'un financement externe.

Selon le Programme national de gouvernance, environ 55 602 associations sont enregistrées au Cameroun. Le Ministère de l'administration territoriale (MINAT), l'organe gouvernemental chargé de superviser les OSC, indique que le Cameroun compte une quarantaine d'OSC internationales et une cinquantaine d'organisations non gouvernementales (ONG) avec un statut juridique distinct. Près de 500 000 organismes communautaires de base, des associations privées,

des groupes d'initiative commune (c'est-à-dire des organismes économiques et sociaux formés par des individus ayant des intérêts communs), des comités de développement et des groupes d'intérêt économique, dont beaucoup n'étaient pas enregistrés, auraient existé en 2019.

CADRE JURIDIQUE : 4,9

Le cadre juridique national du Cameroun est harmonisé avec les conventions internationales auxquelles il est signataire, à l'instar de la Déclaration universelle des droits de l'homme; du Pacte international relatif aux droits civils et politiques; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; la Liberté d'association et protection du droit d'organisation la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le préambule de la Constitution de 1972 et de la loi no 96/06 de 1996 révisant la Constitution confirment l'engagement du pays à l'égard des libertés fondamentales inscrites dans ces conventions.

Toutes les OSC sont régies par la loi no 90/053 de 1990 sur la liberté d'association, qui précise les procédures de création, d'exploitation, de gouvernance et de dissolution. Les ONG sont régies par la loi no 99/014 de 1999, les associations sportives sont régies par la loi no 96/09 de 1996 et les coopératives et les groupes d'initiative commune sont régis par la loi no 92/006 de 1992. Les coopératives, les groupes d'initiative commune et les groupes d'intérêt économique sont gouvernés par l'Organisation pour l'harmonisation du droit des sociétés en Afrique (OHADA) adoptée par dix-sept pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale en 1993. Les OSC internationales ont le statut d'ONG.

Les OSC peuvent s'enregistrer dans une représentation départementale du MINAT de leur lieu de résidence. Pour ce faire, une OSC doit fournir une déclaration ainsi que le procès-verbal de la réunion au cours de laquelle elle a été créée, ses statuts et règlements internes ainsi qu'une liste de ses dirigeants. Le processus d'inscription est relativement simple pour la plupart des OSC. Toutefois, les OSC qui œuvrent dans le domaine de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et des questions relatives aux droits de l'homme peuvent rencontrer des retards ou des difficultés à obtenir leur reçu d'enregistrement ou se voir refuser arbitrairement l'enregistrement, ce qui donne l'impression que les autorités compétentes n'appliquent pas les lois de manière juste et cohérente. Le gouvernement pratique la « tolérance administrative » en ce qu'il permet à de nombreuses organisations d'opérer en marge de la réglementation car elles mènent des activités sans enregistrement préalable et sans représailles. Les organismes communautaires et culturels peuvent fonctionner sans être enregistré. Les OSC non enregistrées peuvent ne pas interagir avec le gouvernement ou les donateurs.

Toutes les OSC doivent déposer des rapports d'activité annuels auprès du MINAT dans les soixante jours suivant la fin de l'exercice et faire l'objet d'une évaluation externe. Cette disposition est plus stricte avec les ONG, en particulier celles qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme et de la gouvernance. La plupart des autres OSC ne déposent pas de rapports, s'exposant ainsi à un harcèlement potentiel.

La loi autorise le MINAT à dissoudre toute organisation qui menace l'ordre public et la sécurité de l'État. En cas de dissolution, une OSC peut faire appel devant le tribunal administratif de son lieu de résidence. Bien que les organisations qui critiquent les politiques gouvernementales ou expriment des opinions opposées subissent parfois des sanctions telles que la dissolution, aucune organisation n'est connue pour avoir été dissoute en 2019.

Les autorités exigent des organisateurs de manifestations publiques l'obtention des autorisations pour les manifestations publiques et des notifications préalables pour les réunions publiques, conformément à la loi no 90/055 régissant les réunions et les événements publics. Ils utilisent parfois cette règle pour restreindre les libertés de réunion et d'expression, qui sont pourtant inscrites dans la Constitution. De nombreuses manifestations et marches ont été ainsi interdites en 2019. Par exemple, toutes les réunions publiques en vue de débattre des résultats des élections étaient interdites ; les militants séparatistes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest étaient souvent interdits de manifester. Plus de 300 séparatistes présumés ont été arrêtés pour avoir défié ces interdictions en 2019. Les autorités locales appliquent de manière incohérente les dispositions de la loi no 90/053 sur la liberté d'association. Dans la région du Grand Nord, les autorités locales ont soumis les OSC humanitaires internationaux à des traitements différents en 2019, certaines autorités leur refusant l'accès à des lieux de distribution de denrée alimentaire ou de transferts d'argent multisectoriels sous le motif qu'ils étaient des complices des bandes armées sévissant dans la région. Les OSC s'autocensurent parfois pour faire face à ces restrictions. Bien que les médias aient généralement été libres d'opérer en 2019, certains journalistes furent arrêtés lors d'activités séparatistes dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, et l'un d'eux était toujours incarcéré, sans procédure régulière à la fin de l'année.

Les OSC peuvent soumissionner à des appels d'offre lancés par le gouvernement, accepter des financements étrangers et générer des revenus. En vertu de la loi n° 2019/004, adoptée en 2019 pour régir l'économie sociale au Cameroun, les OSC travaillant dans l'économie sociale peuvent recevoir des subventions, des dons et des legs, ainsi que des revenus provenant de la collecte de fonds.

L'article 11 de la loi no 90/053 prévoit que seules les organisations reconnues comme étant d'utilité publique peuvent recevoir des subventions publiques, des dons et des legs de personnes privées. Tout OSC qui fonctionne depuis trois ans et démontre l'impact significatif de leurs activités sur le développement socio-économique peut demander le statut d'utilité publique, délivré exclusivement par décret du Président de la république. Très peu d'OSC obtiennent ce statut. Par ailleurs, les OSC travaillant avec les agences des Nations Unies sur la réponse humanitaire et avec des donateurs tels que l'USAID bénéficient souvent d'une tolérance administrative à l'égard des dons d'entreprises privées et de particuliers qui ne sont pas membres, grâce au plaidoyer de l'ONU, qui milite sur le droit des populations vulnérables à recevoir un soutien.

Les OSC sont exonérées des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et des charges sociales pour les programmes de protection sociale non contributifs. Les OSC bénéficient de

déductions fiscales sur les revenus provenant de subventions, de dons, de frais et d'activités économiques dans les régions économiquement sinistrées (c'est-à-dire les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest). Ces déductions fonctionnent conformément aux lois et règlements y afférents.

Les OSC ont accès à une expertise juridique dans les grandes métropoles. Des conseils juridiques de qualité sur les lois et règlements pertinents sont disponibles dans le pays, mais les OSC n'ont généralement pas les moyens financiers pour bénéficier de ces services.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE : 5,2

La capacité organisationnelle des OSC camerounaises dépend généralement de leurs sources de financement. Étant donné que les subventions sont habituellement conditionnées à une gestion transparente, les OSC qui dépendent de financement externe ont de meilleures capacités organisationnelles que celles qui dépendent du financement de leurs membres. Les bailleurs de fonds financent habituellement les mêmes OSC, ce qui creuse l'écart de capacité entre les OSC qui reçoivent du financement étranger et celles qui n'en reçoivent pas.

La plupart des OSC identifient leurs groupes cibles par le biais de contacts locaux et d'enquêtes auprès des personnes dans les régions où elles ont l'intention de travailler. Par exemple, dans le développement de la formation professionnelle dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage bovin et de la pêche, le Centre national de connaissances agricoles numériques (CNNCA) a cherché à atteindre les jeunes ayant un niveau d'études primaires ou secondaires, les adultes ayant l'intention de travailler dans ces domaines, les producteurs qui y travaillent ainsi que les gestionnaires et formateurs impliqués dans la formation agricole et rurale. Le CNNCA a mené une campagne d'information dans les grands bassins agricoles des dix régions afin d'encourager les individus à exprimer leur intérêt à travailler avec le projet.

D'autres organisations locales, comme le Conseil national de la jeunesse (CNJC), qui est composé de 4500 associations de jeunes réparties dans 360 districts, peuvent être assistées dans leurs activités par des élus locaux à l'instar des maires et parlementaires, y compris des agents de l'Etat en service dans les délégations départementales, et des chefs traditionnels. Dans le même temps, les responsables locaux entravent parfois les activités des OSC qui œuvrent dans les domaines de la lutte contre la corruption et des droits de l'homme. Les OSC financées par les donateurs mènent souvent des activités de suivi et d'évaluation conformément à la loi no 2018/011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Les autres OSC n'ont généralement pas de mécanismes de surveillance clairement définis, le personnel formé et le financement dont elles ont besoin pour évaluer l'efficacité de leurs activités.

Les OSC ont généralement des lois et des règlements internes qui précisent leurs missions, leurs groupes cibles et leurs moyens d'intervention. Les OSC ayant de bonnes capacités organisationnelles œuvrent conformément à leurs missions déclarées, mais d'autres s'éloignent souvent des leurs pour obtenir un financement. Certaines OSC utilisent des processus de

planification stratégique pour définir leurs priorités, mais la majorité des OSC suivent simplement les intérêts des donateurs et élaborent des plans stratégiques pour se conformer aux exigences de ceux-ci.

Les OSC camerounaises sont généralement régies en interne par des assemblées générales, des organes de surveillance, des conseils administratifs, des organes de gestion et divers comités et groupes de travail. L'efficacité de ces instances est mitigée et dépend d'une poignée de membres actifs. Seules les OSC dites de quatrième niveau, ou les grands réseaux et fédérations fusionnées, tels que la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, le Conseil des Églises protestantes du Cameroun, le Conseil des imams du Cameroun et la CNNCA, élaborent et suivent des politiques écrites.

En raison de contraintes financières, la plupart des OSC rencontre des difficultés à recruter et à retenir des employés qualifiés. La structure dirigeante d'une OSC se compose généralement d'un président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et d'un secrétaire financier. En raison de contraintes financières, les OSC ne pourvoient pas en général les postes communication, de gestion des ressources humaines et de gestion financière. La majorité des OSC fait appel à du personnel de soutien en fonction des besoins. La culture du bénévolat étant en plein développement au Cameroun, les OSC comptent beaucoup sur les bénévoles.

La plupart des OSC ont loué des bureaux, qui sont souvent mal équipés. Ils recourent généralement à des prestations externes pour des tâches de secrétariat bureautique tel que la saisie de données, l'impression et la numérisation. Les OSC comptent beaucoup sur Internet pour accéder à l'information et mener des activités de plaidoyer. Le coût de la connexion internet est largement accessible, grâce à la présence de plusieurs opérateurs de téléphonie mobile.

VIABILITÉ FINANCIÈRE : 5,8

La viabilité financière des OSC demeure faible. La plupart d'entre elles dépendent du financement de leurs membres, et relativement peu d'OSC bénéficient d'un financement externe.

Les OSC qui ont une meilleure capacité organisationnelle, telles qu'Action contre la faim, CODAS Caritas Cameroun, la Croix-Rouge camerounaise, le Bureau international des droits de l'enfant et Plan Cameroun, reçoivent des fonds d'agences internationales, de missions diplomatiques et d'organisations religieuses. Les principaux donateurs sont l'ONU, l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'USAID. Les projets financés portent sur des domaines tels que les violences basées sur le genre, l'éducation, les soins de santé, la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'élevage du bétail, la défense des droits et la responsabilisation. Par exemple, le programme de soutien de l'UE à la société civile vise à impliquer les OSC dans les programmes et les politiques de développement, et l'USAID soutient les parties prenantes de l'alimentation et de la sécurité dans la région de l'Est par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial (PAM).

La plupart des OSC sont pauvres en matière de collecte de fonds, d'autant plus que la loi no 90/053 interdit aux OSC autres que celles qui ont le statut d'utilité publique d'accepter des dons privés. La plupart des OSC dépendent ainsi des dons volontaires des membres pour soutenir leurs activités. Les autres sources locales de financement sont rares et ponctuelles.

Les OSC, en particulier les entreprises sociales, les coopératives et les groupes d'initiative commune, peuvent tirer un financement important de la vente de biens et de services. Par exemple, 100 coopératives, membres de la CNNCA ont obtenus des revenus d'environ 5 millions de dollars en 2019 en commercialisant leurs produits aux industries agricoles. La plupart des OSC utilisent les revenus provenant de la vente de biens et de services pour couvrir les coûts d'exploitation tels que le loyer, l'électricité, les fournitures de bureau et les salaires.

Le secteur privé considère les OSC comme des partenaires dans leurs efforts de responsabilité sociale d'entreprise, ce qui peut se traduire par le financement de certains projets. Par exemple, la Fondation Orange soutient les centres numériques pour les femmes. Très peu d'OSC s'associent à des entreprises locales ou commercialisent des biens ou des services pour elles.

Seules les OSC qui reçoivent des fonds de donateurs internationaux adoptent et adhèrent à des systèmes rigoureux de gestion financière. Les autres OSC ont peut-être rédigé des procédures de gestion financière, mais elles ont tendance à les ignorer dans la pratique. Les membres du personnel responsable de la gestion financière n'ont pas souvent les compétences nécessaires et reçoivent pour la plupart une faible rémunération. Les OSC trouvent habituellement le coût des services financiers professionnels inabordable.

PLAIDOYER : 4,5

Les OSC mènent des plaidoyers dans les limites permises par le gouvernement. La plupart des défenseurs des OSC se concentrent sur des questions sectorielles, telles que les soins de santé, les droits des femmes ou l'amélioration de la prestation des services de base. Il y a peu de mobilisation du public.

Plusieurs cadres consultatifs offrent aux OSC l'occasion d'interagir officiellement avec le gouvernement. Conformément au décret n° 2013/7987/PM de 2013, le gouvernement a institutionnalisé un système de suivi participatif pour promouvoir la transparence dans la gestion des investissements publics. Dans ce cadre, les OSC sont des acteurs clés des comités qui supervisent « Publish What You Pay » dans l'industrie extractive, la gestion des finances publiques, et la participation du Cameroun à l'initiative de transparence des industries extractives. Les OSC, comme le Réseau de soutien à l'accessibilité numérique et les télécentres communautaires polyvalents (ADEN/TCP), siègent au Comité de surveillance du budget des investissements publics, où ils veillent sur la bonne exécution des projets.

Grâce à ces mécanismes et à d'autres, les OSC sont en mesure de protester contre les actions gouvernementales qu'elles jugent nuisibles pour les communautés locales. Toutefois, les OSC peuvent rencontrer des difficultés avec certains agents de l'Etat. Par exemple, après avoir

dénoncé la corruption dans un projet de subsistance et de sécurité alimentaire géré par le Ministère de l'agriculture et du développement rural, l'OSC ADEN/TCP a été exclu du projet. Certaines OSC se sont dites déçues que des donateurs tels que l'USAID et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture n'interviennent pas dans cette situation.

Les OSC mènent des campagnes de sensibilisation afin d'influencer l'opinion publique et le législateur et d'appeler le gouvernement à une plus grande responsabilité. Leurs efforts dépendent de leur capacité financière, leurs actions à l'endroit des communautés locales et des groupes marginalisés ainsi que des localités dans lesquelles ils interviennent. Au rang des initiatives de plaidoyer réussies en 2019, il convient de relever les actions de l'Association des femmes « Bayam Sellam » pour réduire les importations alimentaires et la campagne du Syndicat national des transporteurs routiers du Cameroun pour réviser les exigences relatives aux permis de conduire et aux inspections des véhicules. Ces OSC ont atteint leurs objectifs en concevant des stratégies de plaidoyer (réunion avec des représentants du gouvernement, des parlementaires, du secteur privé et de la société civile) et en développant des outils de communication utilisés dans la mobilisation des médias de masse.

Les OSC telles que Human Rights Watch et Transparency International contribuent à façonner les politiques publiques en produisant des études périodiques sur des sujets de plaidoyer, tels que la corruption, la qualité des services de santé et des droits de l'homme, et en diffusant largement leurs rapports. Parmi les autres OSC qui ont travaillé pour une gouvernance plus responsable en 2019, mentionnons la Dynamique Citoyenne, qui a fait pression pour plus de responsabilité financière dans la gestion de projet; Réseau des défenseurs des droits de l'homme en Afrique centrale, qui a travaillé sur le GBV dans les zones de conflit; Initiative de l'Organisation humanitaire collective, qui a mené des plaidoyers en faveur des réponses humanitaires, tels que le respect des principes humanitaires par tous les acteurs; et le CNJC, qui préconisait l'emploi des jeunes.

Les OSC sont conscientes de l'importance de réformer les lois qui touchent le secteur et dénoncent régulièrement les insuffisances du cadre juridique et réglementaire régissant leurs activités. Celles-ci cherchent particulièrement à réviser les dispositions de la loi no 90/053 relatives aux subventions, à la capacité du MINAT de suspendre et de dissoudre les organisations et aux exigences relatives à la déclaration d'événements publics. En 2019, des OSC telles que le Collectif des artistes du Cameroun et la Fédération internationale des musiciens ont rencontré des représentants du Gouvernement pour discuter des modifications à apporter à cette loi. À la suite de ces discussions, le Gouvernement s'est engagé à la réviser. Ces révisions devraient aboutir en 2020.

PRESTATION DE SERVICES : 4,6

Les OSC camerounais se distinguent par la diversité des services fournis aux communautés vulnérables et aux groupes cibles. Le secteur des OSC offre un large éventail de services dans de nombreux secteurs à savoir : les soins de santé, l'éducation, la gouvernance, l'eau, l'énergie, la protection de l'environnement et le développement économique. Par exemple, les OSC telles que

l'Association locale pour le développement participatif et autogéré, ADEN/TCP et l'Association pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes fournissent aux réfugiés de guerre d'Afrique centrale dans l'Est du Cameroun et dans le Grand Nord de la nourriture, un soutien logistique et juridique, des soins de santé, de l'éducation, des services liés au GBV, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement ainsi que la protection.

Les services des OSC répondent aux besoins et priorités des groupes bénéficiaires et contribuent à améliorer leurs conditions de vie. Les activités des OSC s'inspirent des documents de politique nationale, des analyses telles que le Plan d'intervention humanitaire, des études de l'Institut national de la statistique, des expériences de terrain, des enquêtes auprès des ménages ainsi que des consultations avec les autorités traditionnelles et les membres de la communauté. Par exemple, LandCam a organisé « la Semaine du territoire » à Yaoundé en janvier 2019 sur le thème de la gestion des terres locales au Cameroun ; Les participants, représentant du gouvernement, du parlement, des municipalités, des communautés locales et des OSC y ont partagé leurs expériences et leurs suggestions. Parmi les OSC qui œuvrent efficacement pour répondre aux besoins des communautés, se trouve CODAS Caritas, qui fore des puits, construit des salles de classe, équipe les centres de santé et mène de nombreuses d'autres activités grâce aux fonds collectés localement et auprès de donateurs internationaux.

L'identification rigoureuse des besoins et des priorités des groupes cibles permet aux OSC de réagir efficacement sans aucune forme de discrimination. Des dispositions juridiques proscrivent la discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique ou la religion.

Peu d'OSC cherchent à recouvrer les coûts des services qu'elles fournissent. La plupart des OSC sont mal équipées pour analyser la demande du marché, et leurs groupes cibles sont généralement incapables de payer leur assistance technique. Les organisations de femmes comme la Catholic Women's Association mènent parfois des activités génératrices de revenus modestes.

Le gouvernement reconnaît le rôle des OSC dans son document de politique économique Vision 2035 et ses plans de développement communautaire. En 2019, les OSC et le gouvernement ont travaillé conjointement à l'évaluation de la prestation de services sociaux de base dans le cadre du programme économique et budgétaire à moyen terme pour 2019-2021.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE : 5,3

Le soutien infrastructurel au secteur des OSC au Cameroun est varié. Plusieurs organisations de soutien, telles que Inades-Formation, Pan African Institute for Development (IPD), Junior Chambers International Cameroon et AIESEC, offrent des formations, des services informatiques, des informations et un soutien aux communautés. Inades-Formation et IPD hébergent des bibliothèques et des centres de ressources ouverts aux OSC. Dans tous les départements du Cameroun on retrouve des OSC confessionnels, des télécentres communautaires polyvalents et d'autres structures qui offrent des services de formation et d'information.

Les subventions locales sont rares et incohérentes. En 2019, une poignée d'organisations intermédiaires ont accordé des subventions aux OSC. Par exemple, le Centre pour l'environnement et le développement a offert grâce à un financement de l'UE, des subventions dans la gestion des forêts et des sols.

Les réseaux et coalitions des OSC ne sont pas courants au Cameroun. En général, les OSC ne partagent pas d'information, principalement en raison de l'absence d'un principe de reddition de comptes et de transparence. Cependant, des initiatives allant dans ce sens sont en train d'émerger. Par exemple, sous la direction de l'OCHA, des organisations locales et des donateurs internationaux oeuvrant dans le secteur humanitaire partagent des informations et s'engagent dans des projets conjoints.

Des formateurs locaux compétents offrent des renforcements de capacité à l'endroit des OSC. Les formations portent habituellement sur la gestion et la collecte de fonds ainsi que sur des sujets sectoriels dans les domaines de l'agriculture, du changement climatique, de l'égalité des sexes et du développement. Les modules développés répondent habituellement aux besoins des OSC locaux. Des organisations telles que CNNCA organisent des séminaires de renforcement des capacités pour leurs membres. En 2019, l'Agence allemande de coopération internationale a offert à une vingtaine d'organisations camerounaises une formation et une assistance technique dans le cadre de son programme de soutien à la décentralisation et au développement local.

Les OSC sont conscientes qu'il sera difficile d'évoluer sans s'associer à des acteurs d'autres secteurs. Aussi, plusieurs OSC camerounais coopèrent avec le secteur privé, les autorités publiques et les médias pour atteindre des objectifs communs. Par exemple, la Croix-Rouge camerounaise s'associe au gouvernement, aux entreprises et aux médias pour renforcer les services de droits, d'éducation et de premiers secours de l'enfant. Youth Connekt Cameroun, une plateforme d'e-agriculture de la CNNCA lancée en décembre 2019, est le résultat d'un partenariat entre les secteurs public et privé, la société civile, l'ONU et les partenaires techniques et financiers.

IMAGE PUBLIQUE : 4.7

L'image publique des OSC au Cameroun est ambiguë. La couverture médiatique par les médias privés de la presse écrite et audiovisuels est couteuse et habituellement inabordable pour la plupart des OSC. Les OSC ont tendance à solliciter une couverture de leurs activités uniquement si elles ont un fort impact sur la communauté. La couverture des activités des OSC par les médias publics est souvent controversée, surtout si celles-ci sont considérées comme incompatibles avec les efforts de publicité des politiciens.

Le gouvernement central a généralement une perception négative des OSC qui militent pour les droits de l'homme. Mais, conformément à la Vision 2035, il a une perception positive des OSC qui fournissent des services sociaux de base. Les autorités locales ignorent souvent la gamme de services offerts par les OSC en raison de leur faible visibilité et de l'omission de partager de l'information sur leurs activités.

Les perceptions du public à l'égard des OSC sont généralement positives, et leurs activités sont connues pour profiter aux collectivités et aux groupes cibles. Toutefois, le public n'a pas souvent une bonne compréhension du rôle des OSC, en grande partie à cause de la désinformation diffusée les réseaux sociaux (par exemple, les allégations selon lesquelles les OSC sont liées à des partis politiques) ou du manque de visibilité des OSC. Le secteur des entreprises considère les OSC principalement comme des partenaires dans leurs efforts de responsabilité sociale des entreprises.

Les OSC font connaître leurs activités en cultivant des relations avec les journalistes et en ayant une présence active sur les médias sociaux. Les OSC préfèrent généralement utiliser des plateformes internet pour promouvoir leurs activités en raison de leur faible coût. Les OSC se rendent compte qu'elles doivent améliorer l'appréciation des autorités de leurs services en communiquant davantage sur leurs activités, mais seules quelques-unes d'entre elles ont pris des mesures concrètes dans ce sens. Par exemple, More Women in Politics, qui travaille avec les partis politiques pour autonomiser les femmes, a reçu une subvention de l'UE en 2019 avec un volet communication et accès aux médias.

Seules les ONG sont tenues de présenter des rapports d'activité annuels, mais les OSC qui cherchent à obtenir le statut d'ONG doivent présenter des rapports d'activité pour les trois années précédentes. Les OSC ont habituellement un code de conduite ou un code de déontologie dans leurs règlements internes.

Agence des États-Unis pour le Développement International

1300 Pennsylvania Avenue, NW

Washington, DC 20523

Tel: (202) 712-0000

Fax: (202) 216-3524

www.usaid.gov